

# PASSEPORT

**de la démocratie locale et de  
la vie quotidienne dans le 10<sup>e</sup>**



## A l'usage des nouveaux arrivants du 10<sup>e</sup> arrondissement



Rémi Féraud  
Maire du 10<sup>e</sup>

*Madame, Monsieur,*

*Vous venez de vous installer dans le 10<sup>e</sup> et, au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite la bienvenue. Notre arrondissement a une longue*

*tradition d'ouverture et de générosité et je suis persuadé que vous y trouverez rapidement vos repères.*

*Proche du centre de Paris mais ouvert sur l'Europe par ses deux gares internationales, résolument moderne, le 10<sup>e</sup> arrondissement accompagne depuis 2001 l'impulsion donnée à Paris par Bertrand Delanoë.*

*Nos quartiers changent ainsi de visage tout en restant fidèles à leur histoire, divers, dynamiques et solidaires. Beaucoup de projets ont été menés à bien ces dernières années, de nombreux équipements ont été créés, l'espace public a été réaménagé. La qualité de vie s'est sans aucun doute améliorée mais les défis restent nombreux. Pour que le 10<sup>e</sup> continue d'avancer tout en restant un exemple de mixité sociale et de solidarité, nous comptons sur votre participation et sur votre engagement citoyen.*

**Rémi Féraud**  
Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement

**Pour qu'une démocratie locale se conjugue au présent, toutes les forces disponibles doivent s'unir et œuvrer ensemble.**

La richesse de notre arrondissement tient de la diversité sociologique qui le compose et de l'engagement humain dans la vie associative et dans les conseils de quartier. Avant-gardiste dans son approche participative, la démocratie locale du 10<sup>e</sup> s'appuie sur de nombreuses structures qui travaillent entre elles en transversalité : CICA, Conseils de quartier, Maison des associations, Conseil de la jeunesse, Conseil des Séniors, Conseil des résidents étrangers non communautaires ...

Nous le ressentons tous, l'apport du citoyen à la gestion de sa ville est en pleine évolution, et c'est de cet élan qu'est issue l'équipe municipale actuelle.

Pour cette mandature 2008-2014 et pour la première fois dans l'histoire du 10<sup>e</sup>, un maire adjoint est en charge de la démocratie locale, de la vie associative et des personnes en situation de handicap. C'est une évolution notable qui témoigne à la fois de la transformation progressive des mentalités et d'une conception de la citoyenneté qui prend en compte le souci et la pensée d'autrui.

En votre qualité de nouvel(le) arrivant(e) de notre arrondissement, j'espère pouvoir compter sur votre envie de partager la vie bouillonnante du 10<sup>e</sup> et vous souhaite la bienvenue.



**Eric Algrain**  
Maire adjoint  
en charge  
de la démocratie locale  
de la vie associative  
et des personnes en  
situation de handicap.

# MA MAIRIE > mairie 10.paris.fr



72, rue du Faubourg Saint-Martin - 75475 Paris Cedex 10



1, rue Pierre Bullet pour l'entrée

des personnes à mobilité réduite

Métro: Château d'Eau - [www.mairie10.paris.fr](http://www.mairie10.paris.fr)

> Lundi - Vendredi : 8h30 à 17h00 > Jeudi : 8h30 à 19h30

> Samedi : 9h00 à 12h30 (célébrations des mariages, déclarations de naissances et décès, délivrance des actes de naissance, mariage et décès)

**Accueil - information** : RdC, côté escalier B. > **Tél.**: 01 53 72 11 42



Les mairies d'arrondissement se distinguent en bien des points des autres mairies. Certains services relèvent de la Mairie de Paris ou de la Préfecture de Police.

## Services au public de la mairie du 10<sup>e</sup>

- > Affaires générales (dont inscriptions en crèches et inscriptions scolaires)
- > Etat civil > Election > Démocratie locale

**Aides aux démarches administratives** : La mairie du 10<sup>e</sup> apporte une aide personnalisée aux personnes rencontrant des difficultés pour remplir des formulaires, constituer des dossiers, rédiger des courriers administratifs...  
*tous les jours sauf le mercredi, de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous et de 14h00 à 17h00 sur rendez-vous (à prendre auprès du Bureau d'accueil).  
Mercredi sur rendez-vous toute la journée.*

La mairie du 10<sup>e</sup> accueille également des permanences couvrant de nombreux domaines : juridique, fiscalité, logement, emploi, santé, droit des étrangers, économies d'énergie...

**Logement** : La mairie héberge une Antenne de la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH) de la Mairie de Paris. Vous pouvez par ailleurs être reçu au Bureau Municipal d'Information sur le Logement (horaires de la permanence auprès de l'accueil)

**Antenne de police** : L'Antenne de police administrative de la préfecture de police se situe dans les locaux de la mairie du 10<sup>e</sup>. Elle délivre les cartes nationales d'identité, passeports, cartes grises, certificats de non-gage et les duplicatas de permis de conduire ainsi que les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs.

Accès par le 1, rue Hittorf - > **Tél.**: 01 58 80 80 80

Ouverture : Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.

Le public est accueilli jusqu'à 17h00.

## Quel est le rôle de la Mairie d'arrondissement ?

C'est avec la loi PML (Paris-Marseille-Lyon), adoptée en 1982, que le pouvoir du maire d'arrondissement a été défini.

En 2002, la loi sur la démocratie de proximité a permis de passer à une nouvelle étape dans le processus de déconcentration du pouvoir central parisien vers les maires d'arrondissement, avec une augmentation substantielle de leurs attributions en matière d'urbanisme, de gestion des équipements de proximité, mais aussi de leurs moyens budgétaires. Dans le 10<sup>e</sup>, le Conseil d'arrondissement est constitué de 18 membres. Un tiers de ces membres sont également Conseillers de Paris et, à ce titre, siègent au Conseil de Paris. Les adjoints au maire sont au nombre de 6.

Le Conseil d'arrondissement se réunit 10 fois par an, en préparation du Conseil de Paris. En effet, la plupart des délibérations votées par le Conseil d'arrondissement ne le sont qu'à titre consultatif : le conseil donne un avis sur des projets de délibération devant être soumises au vote du Conseil de Paris.

# PETITE ENFANCE

Vous trouverez la description des différents modes de garde et les coordonnées des établissements sur la plaquette 'petite enfance' disponible à l'accueil de la mairie du 10<sup>e</sup> ou sur [www.paris10.paris.fr](http://www.paris10.paris.fr).

## MODES DE GARDE

- Crèches collectives municipales : Les inscriptions se font à partir du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse, auprès du 'Bureau des affaires générales' de la Mairie du 10<sup>e</sup>
- Les Assistantes maternelles agréées accueillent les enfants à leur domicile, des professionnels de PMI assurant la formation et l'encadrement. Les parents sont les employeurs des assistantes maternelles.

Information : Service social de PMI - 50, rue de Fbg Saint-Denis

> Tél.: 01 53 24 31 00

### Vous venez d'avoir un enfant ?

Une infirmière puéricultrice répond à vos questions

> Tél.: 01 53 72 23 52.

## Protection maternelle et infantile

Tous les premiers mardis après-midi de chaque mois, une sage-femme, une puéricultrice et une assistante sociale accueillent les futurs parents, à la Mairie du 10<sup>e</sup>.  
Rens: > Tél.: 01 49 95 82 01

## Centres de consultation

Suivi médical préventif gratuit pour les enfants de la naissance à 6 ans. Les visites médicales nécessitent de prendre rendez-vous.

- 3, square Alban Satragne

> Tél.: 01 53 34 24 90

- 48, rue de Fbg Saint-Denis

> Tél.: 01 47 70 10 34

- 55, rue de l'Aqueduc

> Tél.: 01 55 26 94 60

# AFFAIRES SCOLAIRES

## ÉCOLIERS

Les premières inscriptions à l'école maternelle ou primaire s'effectuent auprès de la mairie d'arrondissement, de préférence entre le 1<sup>er</sup> septembre et fin janvier pour la prochaine rentrée scolaire. A Paris, les premières inscriptions en maternelle sont prises à compter du jour du 2<sup>ème</sup> anniversaire de votre enfant.



## La caisse des écoles

La caisse des écoles s'occupe principalement de l'organisation de la restauration scolaire et des centres de vacances. C'est un établissement public autonome géré par un comité de 18 membres, présidé par le Maire. Les parents d'élèves sont encouragés à adhérer à la Caisse des Ecoles.

À l'initiative de la municipalité du 10<sup>e</sup>, la Caisse des Ecoles a mis en place une commission des menus afin de proposer des menus équilibrés et variés aux enfants des écoles du 10<sup>e</sup>. Elle se réunit régulièrement en présence de représentants des parents d'élèves.

Les inscriptions à la restauration scolaire sont effectuées directement auprès des directeurs des établissements fréquentés par les enfants.

## ACTIVITÉS APRÈS L'ÉCOLE

Études surveillées ou ateliers bleus, centres de loisirs, ateliers du samedi matin...

Les renseignements sont disponibles dans les écoles et sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

L'inscription aux centres de loisirs et aux ateliers du samedi matin s'effectue auprès du site de votre choix.

### Caisse des écoles

Mairie du 10<sup>e</sup>, 72, rue du Faubourg Saint-Martin

> email : [cde10paris@wanadoo.fr](mailto:cde10paris@wanadoo.fr)

> Tél.: 01 42 08 32 85

# LES CONSEILS DE QUARTIER : l'exercice d'une démocratie de proximité



Les habitants font des propositions sur toute question concernant le quartier ou la Ville. La création de Conseils de quartier, à Paris, est de la responsabilité des maires d'arrondissement, qui en établissent la composition et les règles de fonctionnement. Le 10<sup>e</sup> compte 6 Conseils de quartier (voir le plan). La municipalité du 10<sup>e</sup> a toujours cherché à se démarquer des fonctionnements traditionnels souvent constatés ailleurs. Les équipes d'animation de nos Conseils de quartier fonctionnent de manière collégiale et sont composées de toutes les personnes qui le souhaitent, qu'elles habitent le quartier ou qu'elles y exercent une activité. Au sein de l'équipe d'animation, composée exclusivement de bénévoles, il n'y a pas de « chef » élu ou tiré au sort comme c'est souvent la pratique.

**Les dates des réunions publiques ?** Deux panneaux dédiés à chaque Conseil de quartier sont installés sur des façades de bâtiments publics (écoles, collèges...) et permettent d'annoncer les dates et ordres du jour des plénières. Il est aussi possible d'aller consulter ces informations sur le site internet [www.cqparis10.org](http://www.cqparis10.org) ou de recevoir l'information par courrier.

**Prendre part aux débats** Les séances plénières sont ouvertes à tous les habitants. Pour une meilleure efficacité, les équipes d'animation préparent les ordres du jour par la tenue de réunions spécifiques. Les séances plénières sont souvent l'occasion de faire le point sur les projets en cours et de poser des questions qui amèneront à de nouveaux projets.

**Moyens des Conseils de quartier** Chaque Conseil de quartier est doté d'un budget annuel (en 2008) de fonctionnement de 3.305 € et d'investissement de 8.264 €. Dans le 10<sup>e</sup>, les Conseils de quartier sont associés aux choix des investissements à réaliser. Ils ont la possibilité d'intervenir en pré-conseil d'arrondissement en posant des questions aux élus et en soumettant vœux et projets.

Les réunions publiques sont ouvertes à tous. Les Conseils de quartier ont permis à leurs participants d'être associés à l'élaboration de nombreux projets municipaux. Ils sont un cadre pour permettre à chacun(e) d'exposer ses arguments, recueillir et chercher à comprendre le point de vue des autres et ainsi, dans un esprit de « Vivre ensemble », promouvoir les meilleures réponses aux questions de proximité qui se posent dans chaque quartier.

- > Courrier : Mairie du 10<sup>e</sup> > email : [demolocale10@paris.fr](mailto:demolocale10@paris.fr) > site : [www.cqparis10.org](http://www.cqparis10.org)
- > Philippe Broucq : chargé de mission auprès d'Eric Algrain, maire-adjoint du 10<sup>e</sup>.  
> Tél.: 01 53 72 10 80 > email : [philippe.broucq@paris.fr](mailto:philippe.broucq@paris.fr)
- > Ana E Silva : assistante des conseils de quartier.  
> Tél.: 01 53 72 10 77 > email : [ana.esilva@paris.fr](mailto:ana.esilva@paris.fr)

# VIE ASSOCIATIVE & VIE CITOYENNE



**VOUS AVEZ UN PROJET ASSOCIATIF** : vous cherchez à domicilier votre association, des besoins en moyens logistiques et des conseils ...

La Maison des Associations du 10<sup>e</sup> vous accueille au 206, quai de Valmy. les mardi et mercredi de 13h00 à 19h30, le jeudi de 10h00 à 19h30, le vendredi de 14h00 à 18h30 et le samedi de 10h00 à 16h00.

Un annuaire associatif (Guide de la Citoyenneté & de la vie associative), édité par la mairie du 10<sup>e</sup>, est disponible à l'accueil de la mairie et de la Maison des Associations. Consultation aussi sur : [www.mairie10.paris.fr](http://www.mairie10.paris.fr) sous une forme interactive.

Les associations du 10<sup>e</sup> s'organisent également au sein d'un **Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (C.I.C.A.)** pour concourir à la vitalité associative et organiser le dialogue avec les élus. Plus de 400 associations sont adhérentes et élisent tous les ans un bureau, qui a notamment la charge d'organiser 4 réunions publiques par an, en présence de tous les élus du 10<sup>e</sup>, sur des thèmes liés à la vitalité démocratique de l'arrondissement.

**Nouveau** : Le CICA met à disposition de ses associations membres (le dimanche après midi d'avril à octobre), le long du canal Saint-Martin, deux stands qui leur permettent d'exposer leur savoir-faire et le faire savoir.

Renseignements : [bureau@cicaparis10.listes.vox.coop](mailto:bureau@cicaparis10.listes.vox.coop) ou écrire en mairie.

## Citoyenneté : Conseil de la jeunesse, Conseil des Séniors, Conseil des résidents non-communautaires

Un Conseil de la Jeunesse et un Conseil des Séniors ont été créés pour traiter de questions spécifiques et favoriser la participation des plus jeunes et des plus anciens à la vie municipale du 10<sup>e</sup>. Ces instances peuvent intervenir lors des pré-conseils d'arrondissement. Un Conseil des résidents étrangers non communautaires verra le jour en 2009.

# L'ACTION SOCIALE & FAMILIALE

**CENTRE D'ACTION SOCIALE** : Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est un établissement public communal. La section d'arrondissement du CASVP est administrée par un comité de gestion présidé par le maire d'arrondissement. Elle assure un accompagnement social de proximité et attribue des aides sociales. Elle informe sur les loisirs pour les personnes retraitées et handicapées ; les prestations transport ; le soutien à domicile et l'accueil en établissement, les prestations famille. **C.A.S. 10<sup>e</sup>** - 23 bis rue Bichat > Tél.: 01 53 19 26 26

**Services sociaux polyvalents** (assistantes sociales) 45-47 rue des Vinaigriers > Tél.: 01 53 72 23 23

**CENTRES SOCIAUX : ENVIE DE DONNER DE VOTRE TEMPS, DE VOUS IMPLIQUER DANS UN PROJET DE QUARTIER ?** Les centres sociaux sont des foyers d'initiatives portés par des habitants associés, appuyé par des professionnels dans le cadre d'un projet de développement social local. Structures d'accueil et d'animation dédiées à l'action sociale et familiale, lieux d'entraide et de rencontres, ils s'appuient sur les compétences et les savoir-faire des habitants.



**Le Paris des Faubourgs** : 9-11, cour de la ferme St-Lazare > Tél.: 01 45 23 34 87

**Aires 10** : 2, rue du Buisson Saint-Louis > Tél.: 01 42 02 82 50

# CULTURE (bibliothèques, spectacles, pratiques artistiques ...)

**Les Récollets** : Au cœur du 10<sup>e</sup>, le Couvent des Récollets réunit un lieu d'accueil en résidence à vocation internationale pour artistes et scientifiques, la Maison de l'architecture en Ile-de-France et la « Cité Européenne des Récollets » qui propose des spectacles dans la salle de la chapelle, et dispose d'un centre de ressources art/société et développement durable. 150-154, rue du Faubourg Saint-Martin > Tél.: 01 53 26 09 05



**CONSERVATOIRE MUNICIPAL** : **Hector Berlioz** : 6, rue Pierre Bullet > Tél.: 01 42 38 33 77

## PRATIQUES ARTISTIQUES :

**Paris-Ateliers** : **Inscriptions** : 91 rue Rambuteau - 75001 - Maison des Ateliers

> Tél.: 01 42 33 45 54 > email : [centre@paris-ateliers.org](mailto:centre@paris-ateliers.org) > site : [www.paris-ateliers.org](http://www.paris-ateliers.org)

Paris-Ateliers est une association subventionnée par la Ville de Paris dont l'objet est d'offrir un cadre qualifié pour les pratiques amateurs dans les domaines des métiers d'art, des arts plastiques et des arts du récit.

**28, RUE LUCIEN SAMPAIX** : arts plastiques, ateliers des enfants, architecture d'intérieur et perspective, bande Dessinée, dessin, peinture, calligraphie chinoise, maquillage ethnique et artistique, peinture sur bois, tapisserie de haute-lice.

**1, RUE MARIE-ET-LOUISE** : sculpture.

**Point Éphémère** : 200 Quai de Valmy > Tél.: 01 40 34 02 48 > site : [www.pointephemere.org](http://www.pointephemere.org)

Point Éphémère est un centre de dynamiques artistiques situé dans l'ancien magasin de matériaux sur le canal st Martin. Son projet mêle résidences d'artistes et diffusion publique. Il est mené par l'équipe d'Usines Éphémères qui transforme des bâtiments en déshérence en espaces artistiques temporaires. Le lieu propose une programmation importante d'expositions, spectacles, concerts, soirées, conférences, ateliers, événements insolites.

## LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES :

**Château d'eau** : 4<sup>e</sup> étage de la Mairie 10<sup>e</sup> > **Spécialité** : fonds de livres sur la photographie > Tél.: 01 53 72 11 75

**Lancry** : 11 rue de Lancry > **Spécialité** : bibliothèque & discothèque jeunesse > Tél.: 01 42 03 25 98

**François Villon** : 81 boulevard de la Villette > **Spécialité** : Bibliothèque adultes, jeunesse, discothèque et vidéothèque Informatique, INFODOC (renseignements administratifs, juridiques et sociaux) > Tél.: 01 42 41 14 30

**CINEMAS D'ART & D'ESSAI** : Le 10<sup>e</sup> compte deux salles de cinéma 'Art et essai' dont 'L'Archipel', qui double sa programmation cinématographique d'une riche programmation musicale. **Le Brady** : 39, boulevard de Strasbourg > Tél.: 01 47 70 08 86. **L'Archipel** : 17, boulevard de Strasbourg > Tél.: 01 48 00 04 35 > site : [www.saphirproductions.net](http://www.saphirproductions.net)

**SORTIR** : **Théâtres, Galeries d'art, Salles de concert** Avec sa dizaine de théâtres et de nombreuses salles de concerts, le spectacle vivant est très présent dans le 10<sup>e</sup>. Retrouvez leur adresse, ainsi que celles des galeries d'art, sur [www.mairie10.paris.fr](http://www.mairie10.paris.fr) (Vie quotidienne / Culture / Où sortir)

**MUSÉE (CURIOSITÉ)** : **Le musée de l'éventail** : 2, boulevard de Strasbourg > Tél.: 01 42 08 90 20

Le 10<sup>e</sup> a un unique musée, mais un musée unique ! Ce musée, créé en 1993 est le premier musée de France entièrement consacré à l'éventail. Il est composé d'environ mille pièces (des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) > site : [www.annehoguet.fr](http://www.annehoguet.fr)

## LES MERCREDI DE L'ART

Le rendez-vous est pris depuis mars 2005 chaque dernier mercredi du mois à 20h, en mairie du 10<sup>e</sup>.

Lecture, Musique, Poésie, Théâtre, Performance, Danse... toutes les disciplines sont les bienvenues et font chaque fois écho au travail d'une compagnie, d'un artiste, ou à la programmation d'un lieu du 10<sup>e</sup>. **ENTRÉE LIBRE**

**La mairie du 10<sup>e</sup> accueille également très régulièrement des expositions.**

## LES CENTRES D'ANIMATION > site : [www.crl10.net](http://www.crl10.net)



Les quatre centres d'animation du 10<sup>e</sup> proposent plus de 100 activités régulières, sportives et culturelles, avec des professionnels, à des tarifs calculés en fonction du quotient familial, des espaces pour vos projets, un soutien dans vos initiatives, de l'aide aux devoirs et à l'apprentissage du français, des spectacles, des concerts et des animations événementielles ...

Les centres sont gérés par l'association CRL 10, qui agit en délégation de service public de la ville de Paris. Tous les usagers sont vivement encouragés à adhérer à l'association pour participer à son projet au sein des quatre 'Conseils de maison'.

**Espace Château-Landon** : 31 rue du Château Landon > Tél.: 01 46 07 84 12 > email : [information-cl@crl10.net](mailto:information-cl@crl10.net)

**Espace Jemmapes** : 116, quai de Jemmapes > Tél.: 01 42 03 33 22 > email : [information-je@crl10.net](mailto:information-je@crl10.net)

**Centre Jean Verdier** : 11 rue de Lancry > Tél.: 01 42 03 00 47 > email : [information-jv@crl10.net](mailto:information-jv@crl10.net)

**Grange-aux-belles** : 55 Rue de la Grange-aux-belles > Tél.: 01 42 03 40 78 > email : [information-gab@crl10.net](mailto:information-gab@crl10.net)

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Hormis les piscines et T.E.P., les équipements sportifs municipaux sont accessibles dans le cadre des activités proposées par des associations. Vous en trouverez la liste dans le guide du sport édité par l'OMS\* du 10<sup>e</sup>. Des activités gratuites, encadrées par les animateurs sportifs diplômés de la Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris, sont également proposées.

Renseignements auprès de Romain GRON : 06 78 46 69 80 (ligne prof.).



**PISCINES** : 155, avenue Parmentier Tél.: 01 42 45 44 28 / 31, rue du Château-Landon > Tél.: 01 46 07 34 68

**BASSIN-ÉCOLE** : GaB, 16, voie George-Friedrich-Haendel (niveau 148 quai de Jemmapes) > Tél.: 01 42 06 32 54

**CENTRES SPORTIFS** : 31, rue de Château-Landon Tél.: 01 46 07 34 68 / 17, rue Boy Zelenski > Tél.: 01 41 42 21 40 / 155, avenue Parmentier > Tél.: 01 42 45 44 28

**GYMNASES** : 2, rue du Buisson Saint-Louis > Tél.: 01 48 03 19 71 / 46, rue de Château-Landon > Tél.: 01 42 05 44 30 / 11, rue de Lancry > Tél.: 01 42 03 16 24 / 116, quai de Jemmapes > Tél.: 01 42 08 75 87 / 155, avenue Parmentier > Tél.: 01 42 45 44 28

**TERRAIN D'ÉDUCATION SPORTIVE (T.E.P.)** : 17, rue Boy Zelenski > Tél.: 01 42 41 21 40 / 247, rue La Fayette Tél.: 01 40 35 63 34 / 18, avenue de Verdun > Tél.: 01 42 05 28 24

**BOULODROME** : 18, avenue de Verdun.

\* L'Office du Mouvement Sportif du 10<sup>e</sup> regroupe à ce jour 36 associations civiles, corporatives ou scolaires affiliées. Il a pour but de provoquer, d'encourager, de soutenir toutes les initiatives tendant à développer la pratique de l'éducation physique et des sports.

Permanence à la Mairie du 10<sup>e</sup> - le mercredi de 10 h à 12 h 00 (hors vacances scolaires)  
> Tél.: / rép. / fax : 01 53 72 93 76 > email : [info@oms10paris.com](mailto:info@oms10paris.com)

# PASSEPORT

( SUPPLÉMENT )

de la démocratie locale  
et de la vie quotidienne dans le 10<sup>e</sup>

A l'usage des nouveaux arrivants du 10<sup>e</sup> arrondissement



## LES MARCHÉS

**MARCHÉ COUVERT ST-MARTIN** : 31/33 rue du Château d'Eau.

Mardi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h30 / Samedi de 9h00 à 19h30

Dimanche de 9h00 à 13h30

**MARCHÉ COUVERT ST-QUENTIN** : Le plus grand marché couvert de Paris au 85 bis, bd de Magenta.

Mardi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h30 / Samedi de 9h00 à 13h00 et de 15h30 à 19h30

Dimanche de 8h30 à 13h30

**MARCHÉ ALIBERT (marché ouvert)** : Rue Alibert, le long du mur d'enceinte de l'hôpital St-Louis.

Le Dimanche de 7h00 à 15h00.

## CANAL PIÉTON

**DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS** : Dans le cadre de l'opération « Paris respire », le Canal Saint Martin est en partie réservé aux piétons, vélos et rollers. Les riverains peuvent toutefois accéder à cette zone avec leur voiture au moyen d'une carte à retirer à l'accueil de la mairie du 10<sup>e</sup>. Pièces demandées : copie de la carte grise et justificatif de domicile

## DIRECTION DE LA VOIRIE

**SECTION DU 10<sup>e</sup> ET 19<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT** : 39, quai de la Seine 75019 Paris - > Tél.: 01 53 38 69 00

Pour les informations relatives aux cartes de stationnement, appeler le 3975.

## PROPRETÉ

Un service d'accueil répond à vos questions - > Tél.: 01 53 34 11 11

## DIRECTION DE L'URBANISME

**PÔLE ACCUEIL ET SERVICE À L'USAGER** : 17 boulevard Morland 75004 Paris

du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h (fermeture le mercredi à 12h)

## CENTRE DES IMPÔTS

5 Cité Paradis - > Tél.: 01 48 01 52 00 - Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 et sur rendez-vous.

**POLICE** COMMISSARIAT CENTRAL : 7j/7j et 24h/24h : 26, rue Louis Blanc - > Tél.: 01 53 19 43 10  
SERVICE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE ET D'INVESTIGATION JUDICIAIRES (SARIJ) :  
7j/7j et 24h/24h : 14, rue de Nancy - > Tél.: 01 48 03 89 00  
UNITÉS DE POLICE DE QUARTIER : 40, avenue Claude Vellefaux > Tél.: 01 44 52 74 80  
45, rue de Chabrol > Tél.: 01 45 23 80 00

## MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

15-17, rue du Buisson Saint-Louis - sur rendez-vous - > Tél.: 01 53 38 62 80

**EMPLOI** ASSÉDIC : Appeler le 39 49 pour connaître votre antenne de rattachement

**ANPE ST LOUIS** : Quartiers Porte St Denis/ Porte St Martin/ Hôpital St Louis - 20, rue Vicq d'Azir > Tél.: 01 42 03 94 06

**CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (C.I.O)** : 7-9, passage des Récollets > Tél.: 01 42 05 46 03

**PÔLE INSERTION** : Accueille et accompagne dans leur projet d'emploi ou de formation les allocataires du RMI, les femmes sans emploi habitant le 10<sup>e</sup> et les jeunes de 16 à 25 ans - 7 bis, rue Jacques Louvel Tessier > Tél.: 01 40 18 47 73

**INSPECTION DU TRAVAIL** : 210 quai de Jemmapes > Tél.: 01 44 84 41 00

**MISSION LOCALE PARIS CENTRE** : 155, rue de Charonne 75011 Paris > Tél.: 01 44 93 81 23

## SANTÉ

**HOPITAL LARIBOISIÈRE** : 2, rue Ambroise - Paré - > Tél.: 01 49 95 65 65

**HOPITAL FERNAND-WIDAL** : 200, rue du Faubourg Saint-Denis - > Tél.: 01 40 05 45 45

- Centre de dépistage anonyme et gratuit : > Tél.: 01 40 05 43 75 (consultation sans rendez-vous)

**HOPITAL SAINT-LOUIS** : 1, avenue Claude-Vellefaux - > Tél.: 01 42 49 49 49

**MAISON BLANCHE - HAUTEVILLE** (établissement public de santé mentale) :

24-26 rue d'Hauteville > Tél.: 01 40 22 13 04 /13 05 /13 06

## SOCIAL :

**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES** : 67, avenue Jean Jaurès - 75019 Paris - > Tél.: 0 820 25 75 10

**M<sup>o</sup> Laumière - Jaurès** - Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00. Une borne en libre service est mise à votre disposition à la Mairie du 10<sup>e</sup>. Cette borne vous permet de consulter en temps réel votre dossier et d'imprimer une attestation de paiement et de quotient familial (pensez à vous munir de votre code confidentiel et de votre matricule).

- Espace Social Boulanger : 86, rue René Boulanger - > Tél.: 01 53 38 64 88

**SECURITE SOCIALE - 36 46**

- Point d'Accueil Services Spécialisés (PASS) République : 11 rue Beaurepaire

**PERMANENCES D'ASSISTANTES SOCIALES** de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France :

> Tél.: 01 55 28 41 43